



FAMILLES DE FRANCE

Règlement national du Concours de plats apéritifs fruits et légumes à partager « Mets ton grain d'sel ! »

1. Le Concours est gratuit et ouvert aux jeunes de 13 à 17 ans des Clubs Ados des associations affiliées à Familles de France, réunis en équipe (constitution d'équipe : maximum 4 jeunes par équipe) et résidents en France (métropolitaine et DROM COM). Les inscriptions et les informations demandées pour pouvoir participer au concours doivent être transmises uniquement par voie numérique sur l'adresse mail : gabrielle.parisot@familles-de-france.org

2. DUREE DU CONCOURS

Le concours sera exclusivement accessible par le réseau internet et la date précise chaque année du mois d'avril à partir de 2025 jusqu'en 2028 sera communiquée ultérieurement.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque équipe participante de marmitons doit disposer d'une adresse électronique et postale valides.
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation de(s) équipe(s) de marmitons concernés.

4. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Concours, il convient de remplir la fiche d'inscription et la fiche de réalisation du plat apéritif fruits et légumes à partager ci-jointes au règlement pour pouvoir y concourir.

Les renseignements demandés obligatoires sont les suivants :

- Le nom de l'association
- Un nom d'équipe : nom de légumes ou fruits de saison (ex : « les p'tits choux »), appellation de terroir (ex : « Un délice jurassien ») ou autres appellations
- Le nom, prénom et adresse postale de tous les membres de l'équipe
- Un seul plat apéritif à partager par équipe
- un nom pour le plat composé
- les ingrédients (liste et quantité) de la recette et la description de sa mise en œuvre
- une photo ou une vidéo du plat apéritif fruits et légumes à partager_avec les marmitons « chefs » cuisiniers
- Un commentaire écrit de l'équipe sur pourquoi elle a fait le plat, ou, donner 3 bonnes raisons de le présenter

5. LE PRIX DU JURY

Le jury est constitué de 5 à 10 personnes hors concours. Les membres du Jury sont des personnes ne participant pas au concours. Tous les membres du jury évaluent les plats à partager à l'aide de la grille d'évaluation. : 3 équipes lauréates seront récompensées. Elles recevront comme prix un séjour de 2 jours à Paris (75).

6. CRITERES D'EVALUATION

- Seules les recettes à base de fruits et légumes frais de saison et locaux sont acceptées.
- Une grille d'évaluation permettra de retenir les meilleures recettes selon 2 critères :
 - le respect de l'utilisation des fruits et légumes de saison,
 - les qualités esthétiques de la photo et de sa luminosité, ou, de la vidéo.

Chaque critère est noté sur une échelle de 1 à 5 (1 pour très moyen, jusqu'à 5 pour excellent).

Le cumul des notes de chacun des critères permettra de déterminer une note sur 20 et d'élire ainsi les 3 équipes lauréates.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- Pour participer au Concours, les participants doivent obligatoirement fournir à la fédération nationale Familles de France certaines informations et données personnelles à savoir, notamment : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone.
- Les données personnelles seront traitées avec des procédures strictement liées à la participation au Concours.
- La finalité du traitement des données personnelles est l'administration du Concours. Plus précisément, il s'agit de permettre à la fédération nationale Familles de France de contacter les gagnants du Concours pour les informer du fait qu'ils font partie d'une équipe gagnante, et pour fixer les modalités du séjour sur Paris (75), ainsi que pour gérer les demandes de renseignements et les réclamations.
- Conformément aux exigences légales imposées par la Loi et le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la fédération nationale Familles de France ne conserve les données personnelles des participants que durant le temps raisonnablement nécessaire pour permettre l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
- L'équipe de marmitons participante a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement déjà effectué, fondé sur le consentement formulé avant ce retrait. Les données dont la communication est obligatoire pour participer au Concours sont clairement identifiées. Par conséquent, les équipes participantes qui retireraient leur consentement sur le traitement des données les concernant avant la fin du Concours reconnaissent renoncer à leur participation.
- La fédération nationale Familles de France s'engage à protéger les données à caractère personnel communiquées par les équipes participantes lors de leur participation et/ou obtenues ultérieurement de quelque manière que ce soit. Elle ne communique pas et ne fait pas commerce des données personnelles des participants.
- Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 dite « Informatique et Libertés », ainsi que le RGPD, sous réserve de justifier de son identité, toute personne d'une équipe participante, dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données à caractère personnel.
- Ces personnes peuvent envoyer leur demande à ce sujet à l'adresse suivante :
gabrielle.parisot@familles-de-france.org

8. DÉPÔT DU RÈGLEMENT ET LOI APPLICABLE

Le Règlement peut être communiqué par la fédération nationale à toute personne en formulant la demande par mail à gabrielle.parisot@familles-de-france.org

Toutes les stipulations contractuelles définies ci-dessus sont régies par le droit français. Tous litiges afférents au Règlement qui ne pourront être réglés à l'amiable, relèvent des tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.

Toutefois, le participant est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

© J'ai lu le règlement, et j'accepte de participer au Concours « Mets ton grain d'sel ».

© J'accepte que les photographies réalisées soient publiées sur le site internet, les réseaux sociaux et le magazine Familles de France. Je fais remplir une attestation parentale pour le droit à l'image si je souhaite figurer sur la photo/vidéo.

Nom, Prénom et signature du participant :

Nom et prénom : _____

Signature

Nom, Prénom et signature du responsable légal du participant :

Nom et prénom : _____

Signature